



## Litige pour un ascenseur privatif dans une résidence

Par **Poepoeno**, le **15/10/2013** à **17:57**

Bonjour à tous, voici la situation dans laquelle je me trouve. Je suis propriétaire d'un appartement au 4ème et dernier étage d'une résidence. En 1995, mes parents ont fait construire à leurs frais un ascenseur privatif, depuis quelques propriétaires ont racheté une quote-part pour pouvoir utiliser cet ascenseur (il fonctionne avec une clé privative). N'habitant pas sur place, j'ai appris qu'il y a de cela deux-trois mois, un technicien de la société de l'ascenseur a été appelé car soit disant une des serrures à un étage était bloquée par une clé cassée dedans, le problème est que ce technicien a enlevé toutes les serrures à chaque étage et que maintenant les gens peuvent prendre cet ascenseur comme bon leur chante, il est libre d'utilisation. J'aurai souhaité savoir quel(s) recours juridique(s) ai-je à ma disposition ? Contre qui dois-je porter plainte ?

À ce jour, le syndicat de copropriétaires est bien sur prévenu, et nous cherchons à savoir comment et pourquoi, le technicien qui a été appelé, a enlevé toutes les serrures. Mais je ne compte pas laisser cette affaire sans suite.

Merci d'avance pour vos réponses, qui me seront bien utiles.

Par **pieton78**, le **17/11/2013** à **13:19**

Bonjour,

"Votre" ascenseur est installé dans la cage d'escalier?

Le RC a-t-il été modifié en conséquence, de combien de tantièmes est-il affecté? et donc payez-vous des charges spécifiques à cet équipement? (autres que l'entretien)

Par **domat**, le **17/11/2013** à **16:58**

bjr,

il vous faut contacter le syndic de la copropriété pour lui faire part des modifications apportées par le dépanneur de l'ascenseur et demander la remise de l'ascenseur dans son état initial.

rien ne vous interdit de contacter la société de maintenance pour savoir pour quelles raisons l'agent de maintenance a enlevé les serrures.

cdt

cdt

Par **flo193239**, le **15/06/2015** à **18:49**

Bonjour

Je me permet la question

Le problème se produits aujourd'hui chez moi car en effet un locataire a cassé sa clé dans l'ascenseur ce qui bloque l'accès aux parking sous terrain... que faire..? Syndic injoignable comme d'habitude....merci foncia....ma question est la suivante :est ce que si j'appelle le serrurier qu'il débloque tout ça et transmet la facture au syndic, e problème sera régler certes mais néanmoins je ne suis pas ok pour payer ce genre de chose vu que ce litige est a titre individuel vu que se sont des clés sécurité et qu'il faut y aller volontairement pour casser une clé comme ça....que faire...?

Par **domat**, le **15/06/2015** à **19:07**

bjr,

le locataire devrait déclarer ce dommage à son assurance.

si vous connaissez son bailleur, le syndic doit intervenir auprès du bailleur.

ce n'est pas à un copropriétaire de gérer le problème par le locataire d'un autre copropriétaire.

vous pouvez contacter des membres du conseil syndical.

je suppose que votre syndic dispose d'un mail pour être joint.

cdt

Par **flo193239**, le **16/06/2015** à **12:00**

Merci de votre réponse, néanmoins vu l'honnêteté des gens de nos jours que faire..? Si il ne prend pas ses responsabilités.???

Par **jacques22**, le **16/06/2015** à **15:45**

Bonjour,

Je vois que je ne suis plus le seul à contester les syndicats!

Cdlmt.

Par **domat**, le **16/06/2015** à **19:14**

bjr,

les copropriétaires peuvent changer de syndic quand ils veulent.

cdt